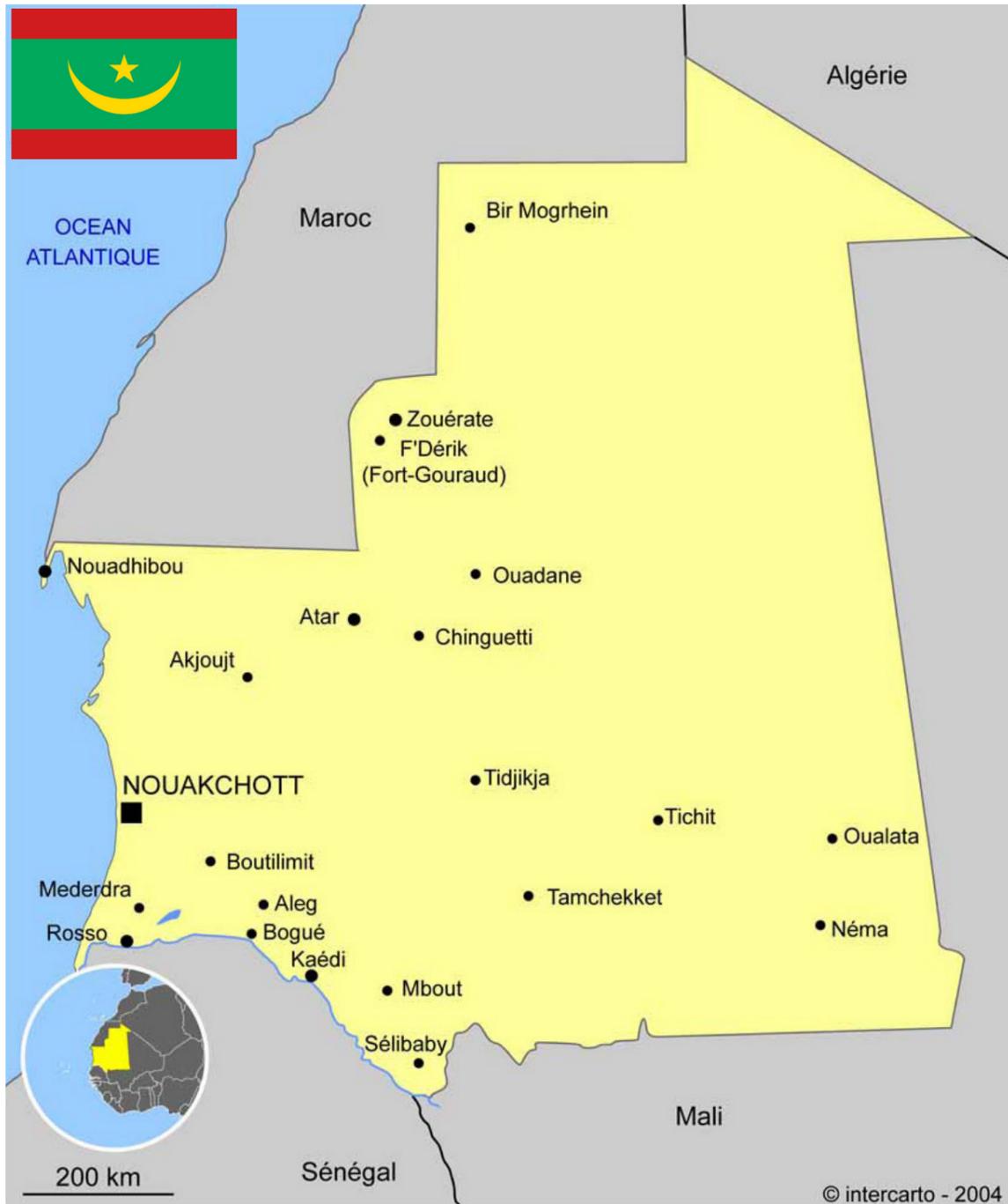


Exco
GHA - Mauritanie

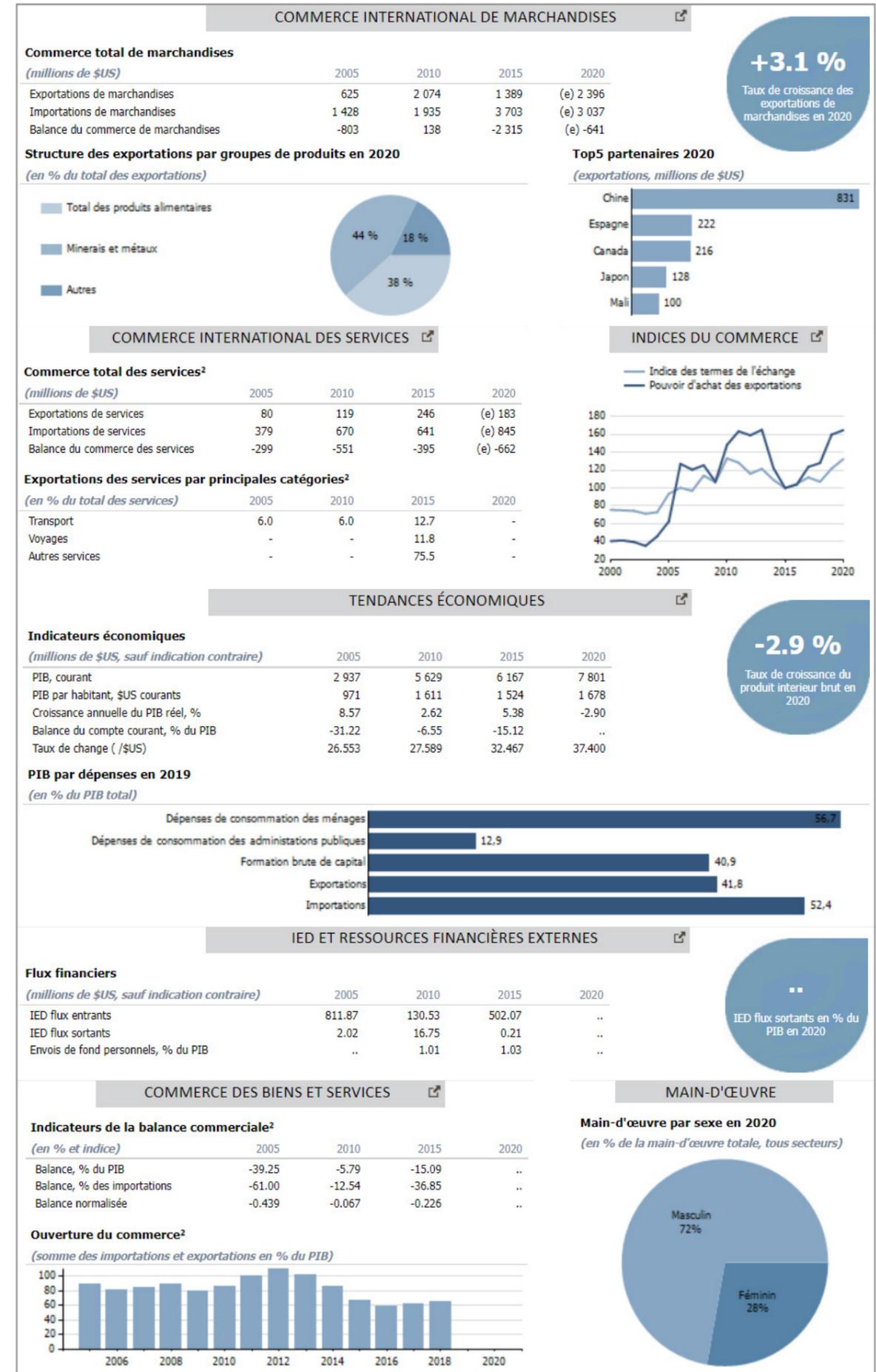
INVESTIR *en* MAURITANIE 2022



PROFIL GÉNÉRAL : MAURITANIE



INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR 2020		
Population 4.650 Millions	Taux de change 37.400 MRO/\$US	PIB 7 801 Millions \$US courants
Superficie des terres¹ (n) 1 030 700 km ²	Croissance de l'IPC 2.26 %	Croissance du PIB -2.90 %



SOMMAIRE

Les structures juridiques possibles	4
La succursale / représentation	4
La filiale (SA, SARL, SAS)	6
Les obligations comptables, fiscales et sociales locales	7
Règles Comptables	7
Règles & Contrôles fiscaux	8
Règles Sociales	10
L'agrément au régime privilégié du code des investissements	12
Régime des PME	13
Zones économiques spéciales	14
Conventions d'établissements	15
Notre cabinet	17
Notre réseau	18
L'Afrique à proximité	19
Nos activités – Nos clients	20



LES STRUCTURES JURIDIQUES POSSIBLES

La succursale / la représentation

- ✓ La loi ne fait aucune différence entre la succursale et la représentation.
- ✓ Elles sont toutes deux soumises aux mêmes règles d'immatriculations au registre de commerce et droits liés à la constitution.

➤ Souplesse et simplicité pour la création, la constitution

Les pièces constitutives nécessaires

- ✓ Procès verbal du conseil d'administration ou décision de la Direction Générale autorisant l'ouverture d'une succursale et désignant un représentant légal en Mauritanie.
- ✓ Copie des statuts + un extrait k – bis du registre de commerce datant de moins de 3 mois.

➤ Sur cette base, l'immatriculation au Registre du Commerce (RC) est effectuée et une attestation d'immatriculation est délivrée.

➤ Une déclaration d'existence à la Direction Générale des Impôts (DGI) dans les vingt jours suivant l'immatriculation au RC ou le début de l'exploitation doit être faite.

La filiale de droit Mauritanien

Structure	Associés	Capital minimum	Représentant légal	Commissaire aux comptes	Droits liés à la constitution
Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 associé au minimum	⇒ Pas de capital minimum ⇒ 25% du capital doit être libéré à la constitution	Gérant désigné par l'Assemblée Générale ayant tous les pouvoirs de gestion et de direction déterminés	Obligatoire si chiffre d'affaires est supérieur à 4.000.000 MRU	⇒ Droits de timbres (voir art, 320 CGI) ⇒ Droits notariaux selon capital et suivant une base dégressive ✓ Aucune limitation de capital pour les étrangers
Société Anonyme (SA)	1 actionnaire au minimum	500.000 MRU à libérer pour 25% au moins, le reliquat devant être versé dans les cinq ans, par appels successifs suivant décision des actionnaires	⇒ Soit Conseil d'Administration composé de 3 à 12 administrateurs présidé par un Président du Conseil d'Administration qui peut être secondé par un ou plusieurs Directeurs Généraux ⇒ Soit Directoire (nombre de membre fixé par les statuts avec un Président et des Directeurs Généraux) contrôlé par un Conseil de Surveillance	Obligatoire	
Société Anonyme Simplifiée (SAS)	⇒ Soit 2 associés au minimum ⇒ Soit Personnes morales avec minimum 2.000.000 MRU de capital	Le capital qu'ils fixent doit être entièrement libéré lors de la signature des statuts	Direction et système de fonctionnement librement fixés par les statuts	Obligatoire	

La prise de décisions

Il est obligatoire de convoquer une :

- ☑ Assemblée Générale ordinaire pour l'approbation des comptes
- ☑ Assemblée Générale Extraordinaire pour toutes les décisions importantes (engagement des actionnaires, modification du capital, modifications statutaires, etc.)

➤ Par rapport à la succursale/représentation, la filiale obéit à des règles plus contraignantes tant au niveau de son établissement que de son administration

En conclusion...

La structure juridique choisie devra tenir compte de multiples facteurs :

1 ⚙️

Les modalités de gestion et de contrôle par rapport aux objectifs poursuivis en Mauritanie

2 ↙

Les perspectives d'activité en Mauritanie

3 🔍

Les caractéristiques de la Société-Mère (centralisation administrative, implantation géographique, transfert de capitaux libre)

Loi 2004-042 fixe les relations financières avec l'étranger, garantit la liberté de transfert de devises à destination de l'étranger concernant toutes les opérations entrant dans les opérations courantes d'une entreprise.

Les transferts de capitaux ne nécessitent plus l'autorisation de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM).



DEUX CONDITIONS EXIGÉES :

1. Justificatif de transfert (PV d'assemblée générale décidant la distribution de dividendes, factures, etc.)
2. Quittance de paiement de l'IRCM du.

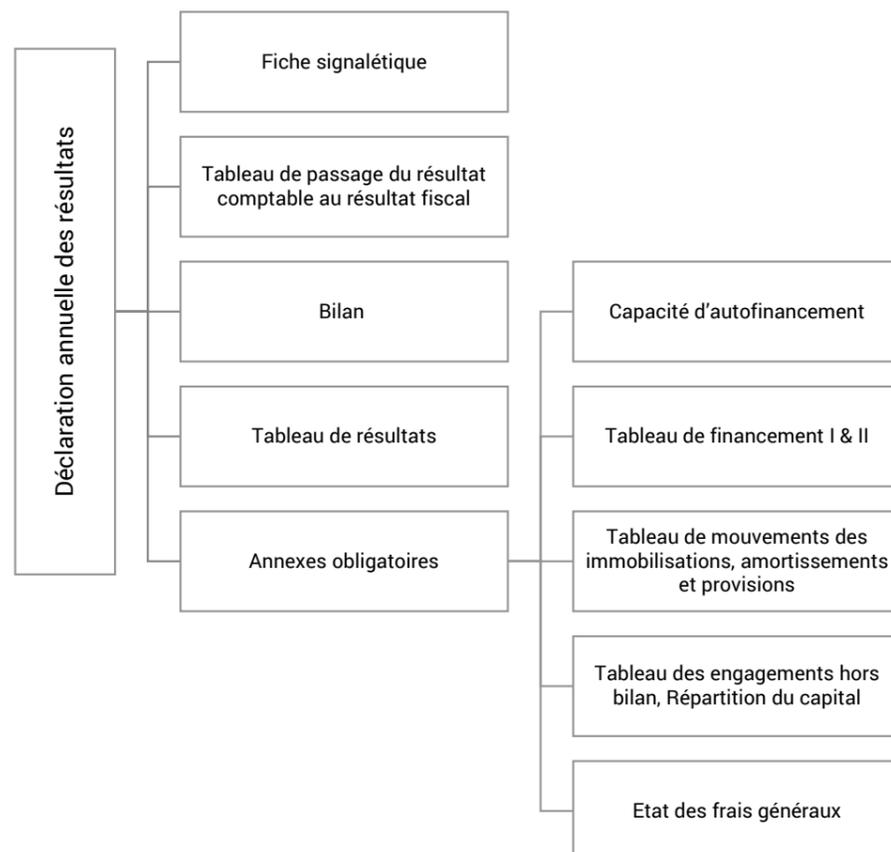
LES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES & SOCIALES LOCALES

Règles comptables

Conformité au Plan Comptable Mauritanien (PCM)



Conservation pendant 10 ans les pièces comptables et justificatives



Règles fiscales ... société

L'impôt sur les sociétés (IS) institué par la Loi n°2019-018

Impôt sur les sociétés (IS)

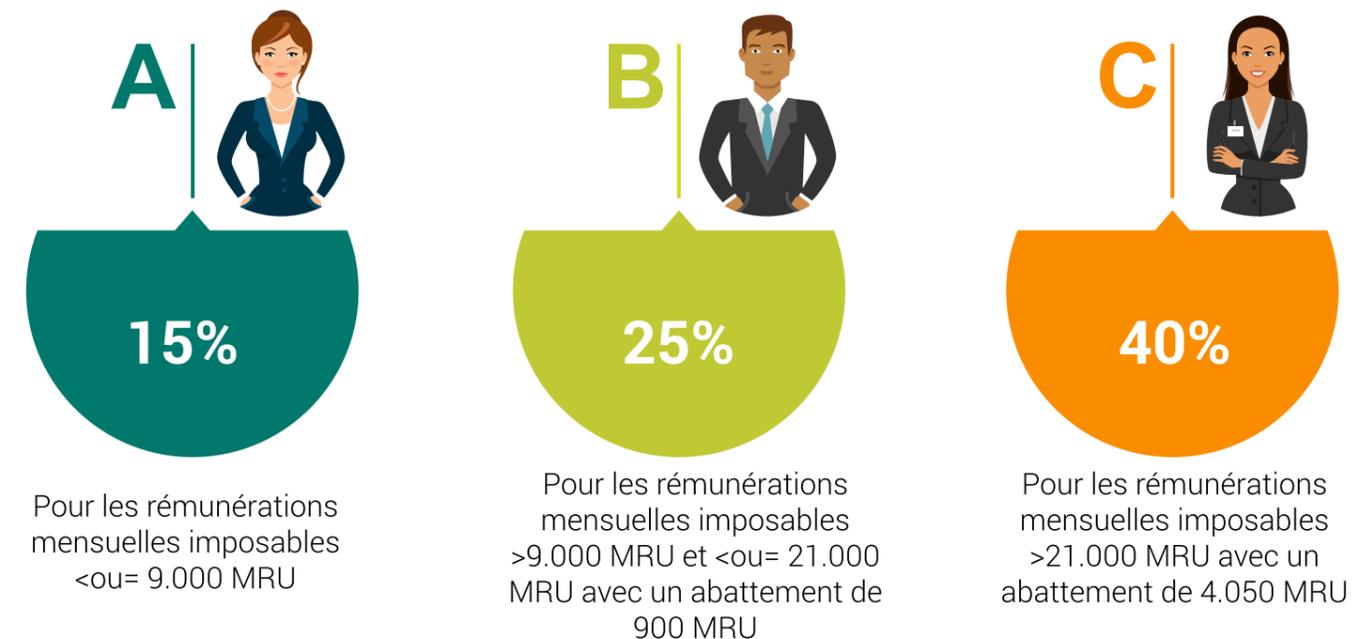
- 25% du bénéfice net ou 2% des produits imposables pour les sociétés soumises au BRN;
- 25% du bénéfice net ou 2,5% des produits imposables pour les sociétés soumises au BRI
- Païement trimestriel par acompte de : 40%; 30%; 30%

Autres impôts

- Patente
- Taxe d'Apprentissage
- Taxe sur la Valeur Ajoutée
- Droits et taxes d'entrée sur les biens importés
- Droits d'enregistrement et timbre
- Impôt sur les revenus fonciers
- Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (dividendes, intérêts sur créances, etc.)

Règles fiscales ... salariés

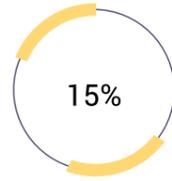
Les salariés sont assujettis à l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) prélevé à la source



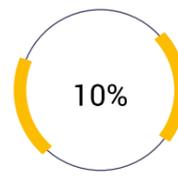
Règles fiscales ... retenues à la source à reverser



Sur les sommes versées aux prestataires résidents exerçant une profession libérale et soumis à l'IBAPP.



Sur les sommes versées aux prestataires non – résidents et non établis.



Au titre de l'Impôt sur les Revenus et Capitaux Mobiliers (IRCM) sur les jetons de présence, tantième et intérêts servis.

Retenues sur les loyers à payer aux propriétaires des locaux loués



8% au titre de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB)
10% au titre de l'Impôt sur le Revenu Foncier (IRF)

Contrôle fiscal possible sur pièce ou sur place

Contrôle sur pièces

Contrôle annuel et systématique des déclarations fournies par l'entreprise

Contrôle sur place

8 jours avant la date prévue pour la première intervention, l'administration fiscale adresse au contribuable sous pli recommandé un avis de vérification au contribuable

Le contribuable a le droit de se faire assister d'un conseil

... Général

- Vérification de la conformité au PCM (comptabilité et pièces comptables)
- Vérification des 3 derniers exercices avec possibilité de remonter jusqu'à l'exercice soldé par une perte ou crédit de TVA
- Peut aboutir à une notification de redressement

... Ponctuel

- N'exclut pas un contrôle général
- Limité à certains impôts
- Peut aboutir à une notification de redressement
- Peut être fait chaque année

... Inopiné

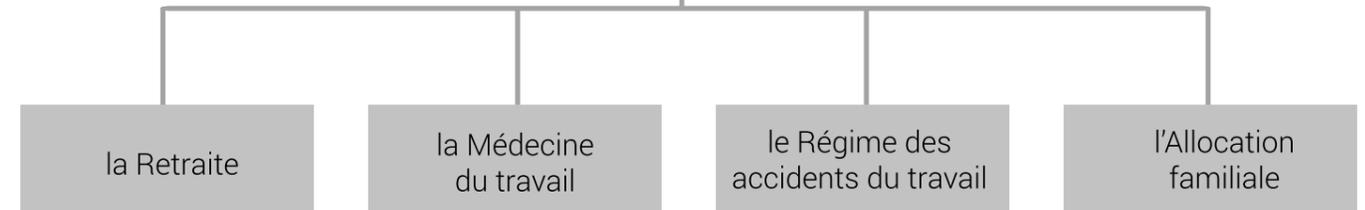
- N'exclut pas un contrôle général
- Limité à certains impôts et à la comptabilité
- N'aboutit pas à une notification de redressement
- Peut être fait chaque année

Règles Sociales... immatriculation CNSS

Entité locale : Quelque soit sa forme, est immatriculée en tant qu'employeur avec un numéro unique d'employeur remis par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)



Employé : individuellement immatriculé à la CNSS en tant que salarié (de même que le dirigeant) avec un carnet et un numéro d'immatriculation personnel assurant



Règles Sociales : Côtisations sociales et avantages

Entité locale : Quelque soit sa forme, elle devra s'acquitter trimestriellement des cotisations sociales pour tous ses employés

Cotisation calculée sur la base de 16% de la rémunération du salarié mais plafonnée à 15.000 MRU

Employeur 15%
(médecine du travail, accident du travail, retraite, allocations familiales)

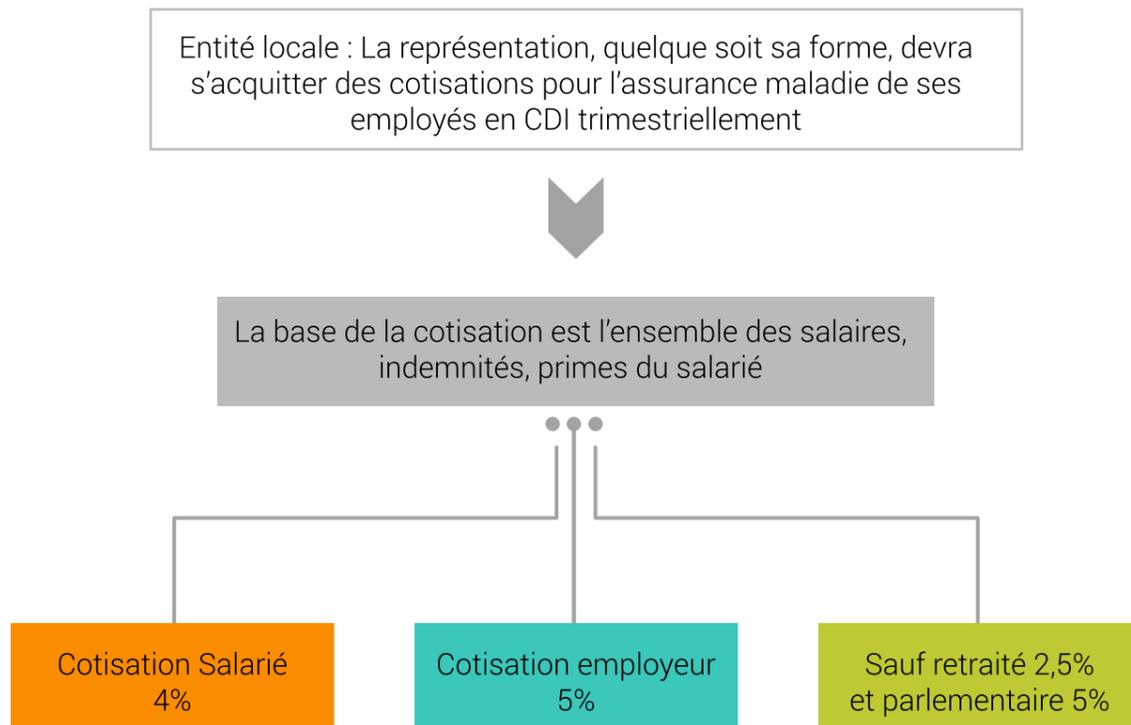
Employé 1%

Règles Sociales : Immatriculation CNAM

- Entité locale : Quelque soit sa forme, est immatriculée comme employeur avec un numéro unique d'employeur remis par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- Employé : assuré individuellement à la CNAM en tant que salarié en CDI (de même que le dirigeant)
- Prise en charge par la CNAM

- ✓ Hospitalisation : 90%
 - Part de l'assuré ne peut dépasser 1.000 MRU par hospitalisation
- ✓ Médicament : 67%
 - Part de l'assuré ne peut dépasser 150 MRU par médicament
- ✓ Consultation : 80%
- ✓ Evacuation : 100%
- ✓ Examens biologiques : 80%
- ✓ Examens radiologiques : 80%
- ✓ Affections de Longue Durée : 100%

Règles Sociales... cotisations pour assurances maladies



Le régime des PME

2012 : Le nouveau code des investissements a institué un Guichet Unique des Investissements qui permet d'obtenir sur demande un certificat d'investissement ouvrant droit aux régimes fiscaux de faveur suivant:

- ✓ Régime des PME
- ✓ Zones Economiques Spéciales
- ✓ Conventions d'établissement

Ce régime s'applique à tous investissements compris entre 5 000 000 et 20 000 000 millions MRU soumis au régime du bénéfice du réel et générant au moins 10 emplois directs.

Le régime des PME... avantages fiscaux

3,5% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

Pendant la phase d'installation, limitée à 3 ans, exonération de la Taxe sur les Opérations Financières (TOF) sur les produits de crédits de premier investissement ou d'extension d'activités contractés auprès des banques et établissements financiers.

Les zones franches d'exportations

Avantages Fiscaux

Conditions : Investir au moins 50 000 000 millions MRU et générant au moins 50 emplois permanents dans les zones franches et justifier un potentiel d'exportation d'au moins 80% sont exonérées de :

- ✓ De tout impôt ayant pour assiette les frais de personnel, dont le montant total des appointements, salaires, indemnités, et rétributions quelconques, y compris les avantages en nature, versés par les entreprises et supportés par ces dernières, à l'exclusion de la cotisation patronale à la charge des employeurs;
- ✓ De la contribution des patentes, de la contribution foncière sur les propriétés bâties, de la contribution foncière sur les propriétés non bâties, de la contribution des licences. A cette exonération se substitue une taxe communale unique qui ne peut être supérieure à un montant annuel de 500.000 MRU.
- ✓ Les entreprises éligibles à la zone franche restent soumises à l'IS au taux de droit commun.



Avantages Douaniers



- ✓ Franchise totale de droits et taxes douanier à l'importation des biens d'équipement, matériels, véhicules utilitaires destinés à la production.
- ✓ Exonération de droits et taxes de douanes à l'exportation.
- ✓ BN : le paiement des droits et taxes de douanes pour les produits finis à écouler sur le marché intérieur reste du.

Développement Pôles hors de Nouakchott

S'installer dans un Pole hors Nouakchott

- Entreprise industrielle, agricole ou de transformation de produits
- Investissement =ou> 5 000 000 millions MRU
- Création d'une activité nouvelle

Période d'installation limitée à 3 ans

3,5% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement

Phase d'exploitation : Avantages douaniers

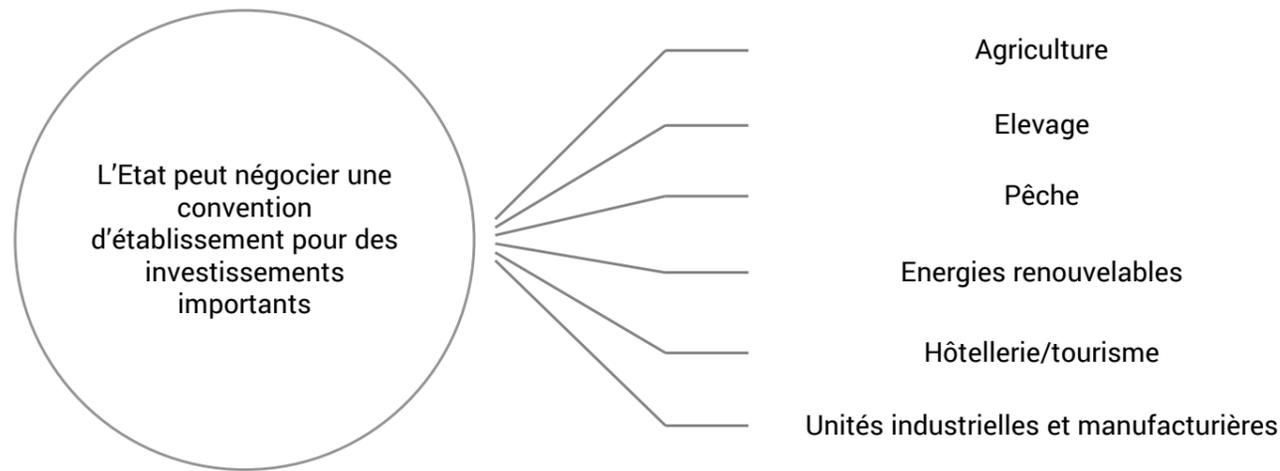
- ✓ Paiement de 0 % de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances;
- ✓ Ces avantages s'appliquent également aux pièces de rechange reconnaissables comme leur étant destinées;
- ✓ Ces intrants industriels sont soumis aux taux inscrits au tarif des douanes durant toute la période d'agrément.

Phase d'exploitation : Avantages fiscaux

Exonération totale de l'impôt sur les sociétés sur les huit (08) premières années lorsque l'entreprise nouvelle ou extension d'entreprise existante génère (10 emplois supplémentaires permanents).



Les conventions d'établissements



Conditions d'installation Loi n° 2019-002 :

Peuvent faire l'objet de Conventions d'Établissement, les investissements importants dans les domaines de :

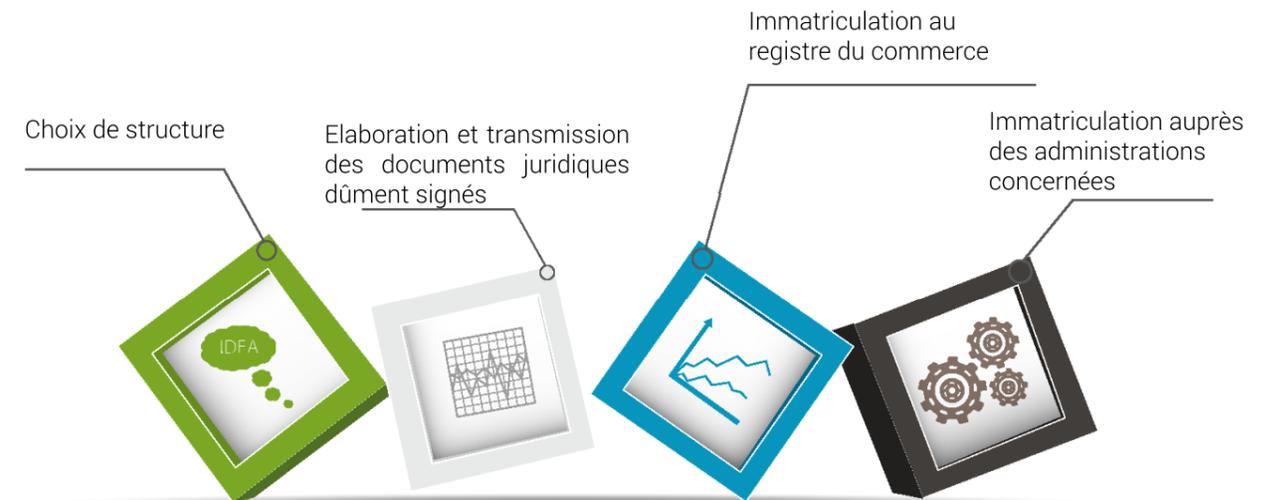
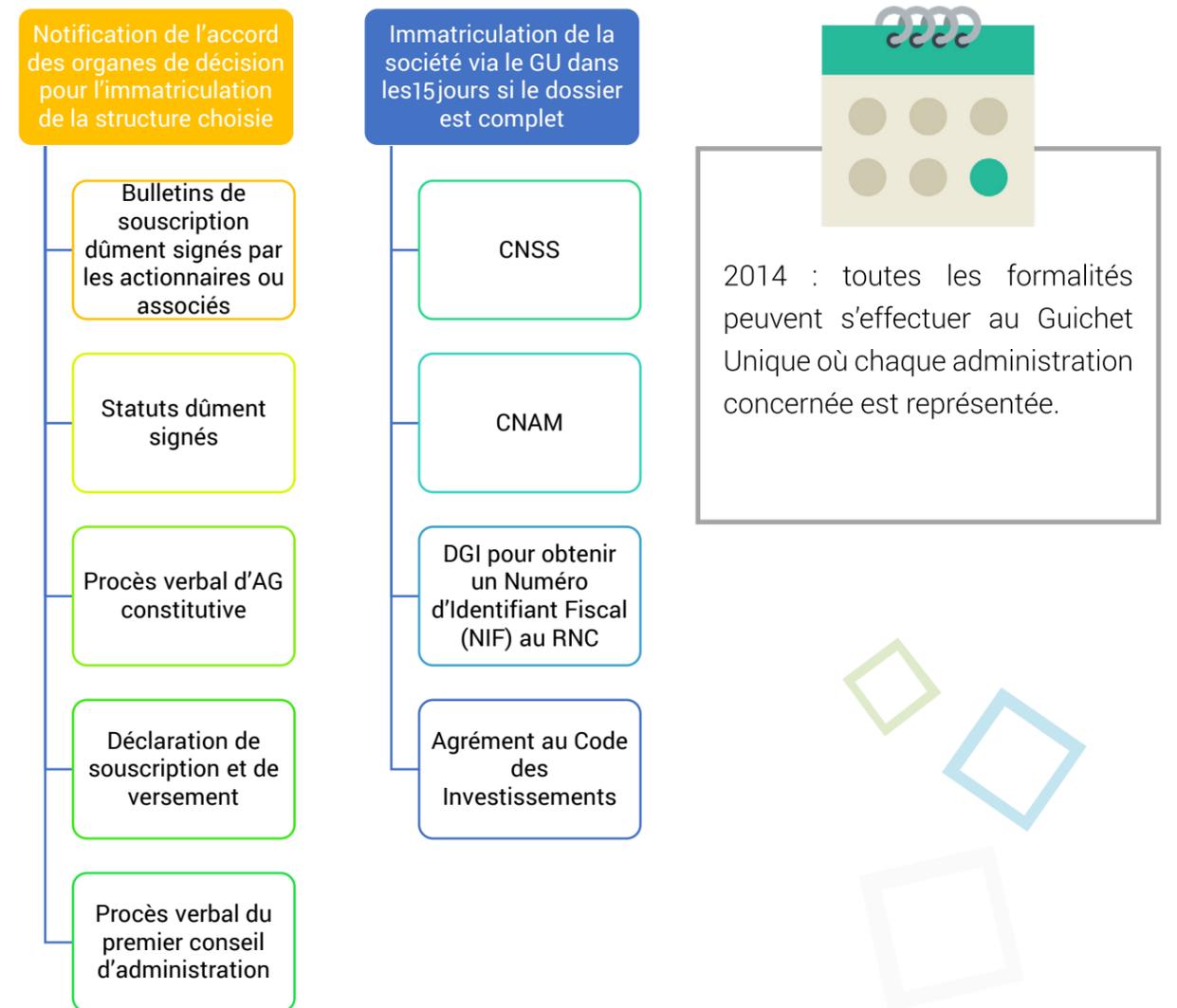
- ✓ L'activité de l'agriculture à l'exception de l'acquisition de terrains;
- ✓ La transformation des produits provenant de l'élevage;
- ✓ L'industrie à terre des produits de la pêche à l'exception de la farine de poissons ;
- ✓ L'activité de développement de la pêche artisanale et côtière ;
- ✓ Unités industrielles et manufacturières ; la production d'énergie renouvelable éolienne et solaire ;
- ✓ hôtellerie et tourisme hors de Nouakchott.
- ✓ L'installations routières et portuaires;
- ✓ Le secteur de la Santé;
- ✓ Les infrastructures d'eau et assainissement.

Avantages :

Les seuils d'éligibilité sont fixés comme suit :
 Les conditions d'installation ainsi que les avantages spécifiques à consentir sont définis dans le cadre d'une convention négociée avec les départements compétents en relation avec le Ministère des affaires économiques et du développement et le Ministère des finances.



Résumé du calendrier d'actions





NOTRE CABINET EXCO-GHA MAURITANIE :

Une signature internationale

Grâce à son expertise et son savoir faire, EXCO GHA MAURITANIE est membre des réseaux:

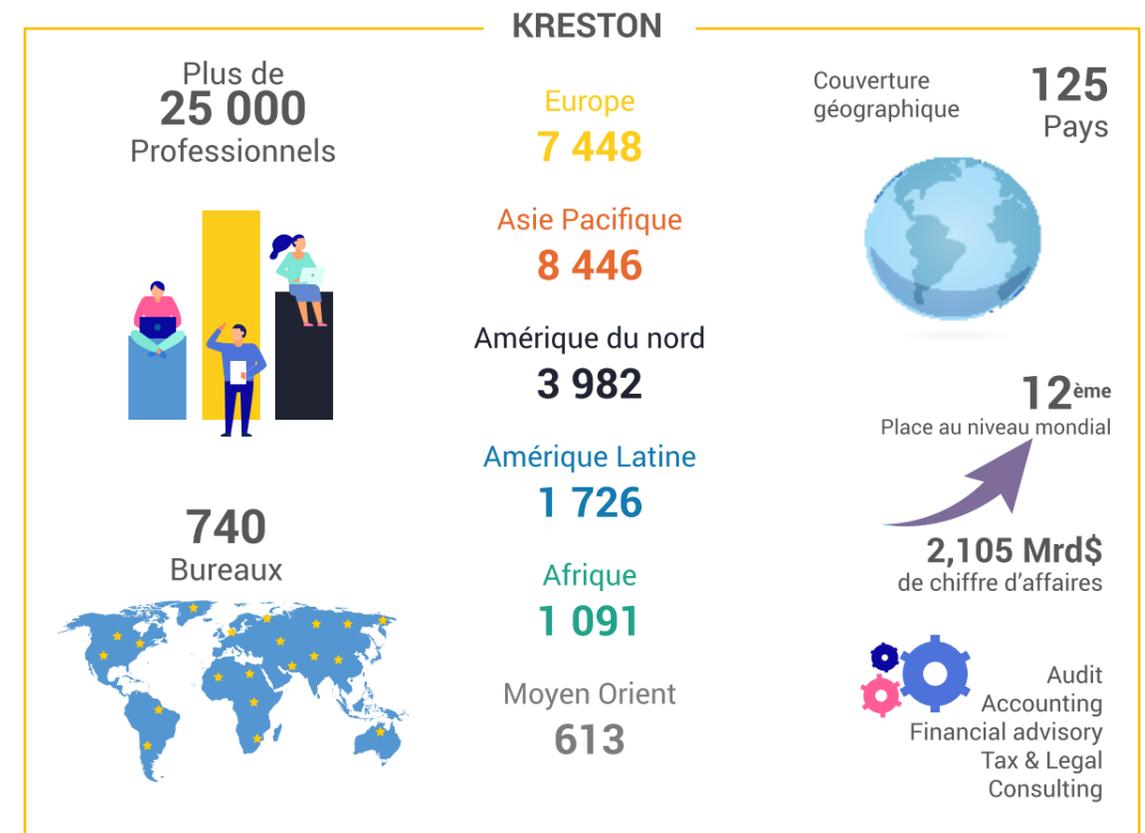
■ **EXCO Afrique:** 1er réseau africain de cabinets d'expertise comptable présent dans quinze pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Nord. Exco Afrique réalise 15 millions d'Euros de chiffre d'affaires, emploie plus de 500 professionnels et compte plus de 5 000 clients en Afrique.

■ **EXCO France:** 6ème réseau français indépendant de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil. EXCO Emploie près de 2 500 collaborateurs à travers 140 implantations en France et Territoire d'Outre-mer, au Portugal, à Pologne et en Afrique.

■ **KRESTON International:** 12ème réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseils indépendantes. Fondé en 1971, Kreston couvre 125 pays avec 740 bureaux et plus de 25 000 collaborateurs et associés.

EXCO & KRESTON International en quelques chiffres

Un réseau d'envergure, des pratiques communes, une signature forte



Exco GHA Mauritanie, qui sommes-nous?

Expertises métiers fortes + Professionnels expérimentés = Equipe Gagnante

Le Cabinet EXCO GHA Mauritanie, membre des réseaux Exco Afrique et Kreston international, est le leader de l'audit, commissariat aux comptes, expertise comptable et juridique et fiscal en Mauritanie.

Le cabinet a été élu **Meilleur prestataire de services d'Audit et de Comptabilité 2020 en Mauritanie, par le Global Excellence Awards 2020 du magazine INTL** (Best Audit & Accountancy Services Provider 2020 - Mauritania).

Créé en 1991, Exco GHA Mauritanie compte une quarantaine de professionnels expérimentés dont quatre experts comptables diplômés, possédant des compétences pointues et une connaissance approfondie de l'environnement local.

Les associés du cabinet, forts d'une expérience de plus de 35 ans dans les domaines de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil possèdent une connaissance approfondie du tissu économique local et régional.



Nos métiers

Expertise Comptable

- Tenue de la comptabilité, supervision de la comptabilité ou présentation des comptes
- Consolidation
- Tableaux de bord
- Prévisionnel / Création d'entreprise
- Intégration fiscale
- Evaluation

Conseil

- Organisation des entreprises (ex : contrôle interne)
- Qualité & Ingénierie de Formation
- Diagnostic stratégique & d'implantation

Juridique & Fiscal

- Secrétariat juridique
- Conseil Juridique, Social & Fiscal
- Revue juridique, sociale et fiscale
- Audit juridique, social et fiscal
- Conformité et régularisation juridique, sociale et fiscale
- Assistance contentieux fiscal et social

Audit

- Audit légal
- Audit contractuel
- Audit d'acquisition
- Arbitrage

Social

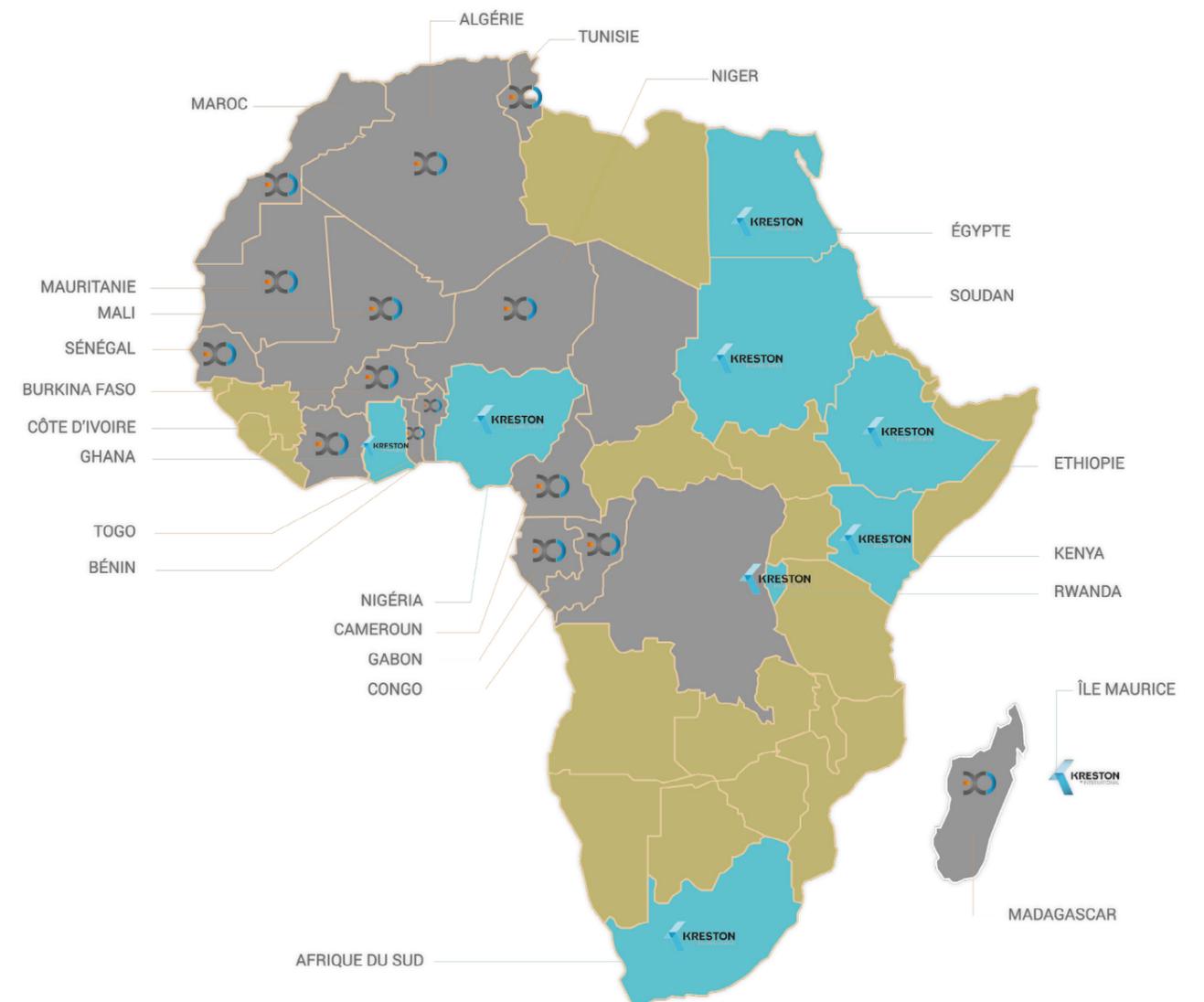
- Externalisation de la Paie
- Déclarations sociales

Exco Afrique, l'Afrique à portée

Votre partenaire africain aux standards internationaux

Présent au :

- Maghreb et dans la **GZALE** Grande Zone Arabe de Libre Echange
- **UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- **CEMAC** Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale



Nos Secteurs D'activité



**ILS NOUS ONT FAIT
CONFIANCE**





Exco

GHA - Mauritanie

N°80 Ilot C, Rue 26-014 KSAR-Ouest
BP4897 Nouakchott – Mauritanie

Tél.: +(222) 45 25 30 61

Fax.: +(222) 45 25 41 33

contact@ghamauritanie.com

Suivez-nous



@ghamauritanie

www.ghamauritanie.com

